

**GUIDE DU PROMOTEUR  
PACTE BROME-MISSISQUOI : 2023**

---

**DANS LE CADRE  
DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN  
AUX PROJETS STRUCTURANTS**



# GUIDE DU PROMOTEUR

## 1. INTRODUCTION :

---

Le présent document sert d'outil dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants et du fonds de développement qui en découle, ci-après appelé Pacte Brome-Missisquoi. La MRC souhaite que ce guide oriente et informe les promoteurs de projets afin que les projets déposés se conforment aux objectifs, aux orientations de développement et au cadre d'application de la politique de soutien aux projets structurants.

### MONTANT DISPONIBLE :

La MRC Brome-Missisquoi procède par appel de projets. Le montant disponible pour les projets ayant lieu en 2023 est **300 000 \$**.

De ce montant, une somme de 75 000 \$ est réservée pour les projets régionaux et la balance de l'enveloppe est divisée entre les six pôles de la MRC selon la population et l'indice de vitalité économique déterminé par le conseil des maires.

Puisqu'un des objectifs de ce fonds est d'améliorer la vitalité socioéconomique des municipalités, les pôles ayant des municipalités avec un faible indice de vitalité économique reçoivent des montants plus importants.

Les pôles	Montant du fonds 2023	Municipalités concernées
Régional	75 000 \$	L'ensemble de la MRC
Bedford	61 397 \$	Canton de Bedford, ville de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge Station
Bromont	32 413 \$	Brigham, Bromont
Cowansville	54 886 \$	Cowansville, Dunham, East Farnham, Frelighsburg
Farnham	27 311 \$	Farnham, Sainte-Sabine
Lac-Brome	28 458 \$	Bolton-Ouest, Brome, Lac-Brome
Sutton	20 535 \$	Abercorn, Sutton
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 \$</b>	

## 2. LES PROJETS PRIORISÉS : LES PROJETS STRUCTURANTS

---

Les projets structurants sont définis ci-après :

Un projet structurant est un projet qui **répond aux priorités de développement (une planification stratégique et plus particulièrement un plan d'action)** de la municipalité, du pôle ou de la MRC et a un **impact probant sur un enjeu** préalablement identifié. Il s'inscrit en concordance avec les constats exprimés soit lors des consultations des planifications stratégiques des municipalités ou des rencontres du CLD avec les pôles dans le cadre de l'élaboration des plans d'action de ceux-ci (voir annexe 1). Un projet structurant provoque un **effet multiplicateur** dans l'économie et dans le développement social. Un projet structurant **rassemble** des acteurs d'horizons différents **autour d'un objectif commun**. Un projet structurant **favorise l'achat local, soit les produits et/ou les services de la région** de Brome-Missisquoi et est **écoresponsable**.

## 3. PROJETS NON ADMISSIBLES :

---

- Les projets déjà réalisés;
- Tout projet qui ne se conforme pas à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC Brome-Missisquoi;
- Tout projet de commerce de détail ou de restauration ne répondant pas à la définition de service de proximité tel que défini par la MRC;
- Les projets locaux n'ayant aucun lien avec la planification stratégique adoptée par la municipalité;
- Les projets régionaux n'ayant aucun lien avec la planification stratégique de la MRC;
- Les projets qui sont une responsabilité municipale (voir exemples plus bas)
- Les projets de rénovation de bâtiments religieux ne répondant pas aux critères d'admissibilité pour le financement du patrimoine religieux.

Service de proximité : service utilisé quotidiennement par une part importante de la population environnante et qui ne crée pas une situation de concurrence déloyale, car un tel service n'existe pas dans le périmètre urbain où se situe ledit service.

## 4. LES PROJETS ÉTANT UNE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE :

---

Les projets suivants sont une responsabilité municipale et ne sont pas admissibles pour du financement :

**Les outils de communications** auprès des citoyens de la municipalité: site web municipal, panneau électronique d'affichage, dépliant, infolettre, gestion des réseaux sociaux et tous autres types de communications.

**La construction, la réfection et l'aménagement d'infrastructures municipales** : hôtel de ville, salle communautaire, bibliothèque, salle culturelle, caserne de pompiers, bâtiment d'entreposage, voierie, réseau d'aqueduc, trottoir, asphaltage, aménagement paysager, etc.

**Notons que les projets d'infrastructures et de services de loisirs sont admissibles au Pacte Brome-Missisquoi.** Ces projets incluent : Skate parc, surface de jeu : (pétanque, dek hockey, pickle ball, terrain de tennis, pump track, etc), module de jeu, patinoire, gazébo, corridors actifs municipaux, ressources pour camp de jour, pistes cyclables, réseau de sentiers, les activités d'animation culturelles et/ou communautaires, etc.

## **5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LE FINANCEMENT DU PATRIMOINE RELIGIEUX :**

---

Pour tout projet de rénovation et/ou d'entretien d'église, seuls les projets répondant aux critères suivants sont admissibles :

- ☐ Valeur patrimoniale globale : exceptionnelle ou supérieure (selon [l'étude sur le patrimoine religieux](#));
- ☐ Priorité d'investissement : très prioritaire ou prioritaire (selon [l'étude sur le patrimoine religieux](#));
- ☐ Type de bâtiment retenu : seulement les églises;
- ☐ Fins auxquelles l'église sera utilisée : mixtes (culte/culturel/communautaire) ou communautaires ou culturelles;
- ☐ Les activités culturelles et/ou communautaires devront se tenir au moins 4 fois par année;
- ☐ L'église est située dans un ensemble patrimonial identifié à la réglementation municipale;
- ☐ Le projet est en lien avec la planification stratégique de la municipalité.

Exceptionnellement, une demande d'aide financière est admissible si l'église est le seul lieu pour exercer des activités à des fins communautaires ou culturelles dans la municipalité et que cette dernière ne répond pas aux critères de la valeur patrimoniale globale et de la priorité d'investissement.

## **6. PROMOTEURS ADMISSIBLES POUR DÉPOSER UNE DEMANDE :**

---

- Les municipalités locales;
- Les organismes à but non lucratif (sauf le CLD);
- Les coopératives (certaines exceptions s'appliquent);
- Les réseaux publics de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

## **7. PROMOTEURS NON ADMISSIBLES POUR DÉPOSER UNE DEMANDE:**

---

- Les individus;
- Les entreprises privées;
- Les associations non constituées légalement;
- Le CLD de Brome-Missisquoi;
- La MRC Brome-Missisquoi;
- Les coopératives de travailleurs;
- Les coopératives du secteur financier.

## **8. DÉPENSES ADMISSIBLES :**

---

- Les salaires, charges sociales et avantages sociaux des employés embauchés exclusivement pour la réalisation du projet;
- La partie des salaires, charges sociales et avantages sociaux des emplois consolidés dans le cadre du projet;
- Les coûts d'honoraires professionnels;
- Les dépenses en capital pour des biens tels que le terrain, la bâtisse, l'équipement, la machinerie, le matériel roulant;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toutes autres dépenses de même nature;
- Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets;
- Les dépenses supplémentaires reliées à la COVID-19.

## **9. DÉPENSES NON ADMISSIBLES :**

---

- Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à l'acceptation du projet par le conseil des maires;
- Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunt à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé;
- Les infrastructures, services, opérations courantes ou travaux normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux (voir liste plus détaillée au point 4);
- Les frais d'incorporation de l'organisme;
- Les frais d'administration de la subvention;
- Les frais pour la rédaction de la demande.

## **10. AIDE FINANCIÈRE - BARÈME DES MONTANTS ET DES CONTRIBUTIONS:**

---

- L'aide du Pacte Brome-Missisquoi est octroyée sous forme de subvention, si le projet est présenté par une municipalité ou les réseaux publics de la santé, des services sociaux et de l'éducation, l'aide ne peut dépasser 50 % du coût total du projet soutenu, sauf dans le cas des projets présentés par des municipalités en difficulté (voir annexe 2), dans ces cas le financement maximum du fonds peut atteindre 65 %. Lorsque le projet est présenté par un organisme à but non lucratif ou une coopérative admissible l'aide peut atteindre 65 % du coût total du projet.

**Important :** Pour les projets d'infrastructures et services de loisirs présentés par la municipalité, les services de loisirs (OBNL dont la majorité du financement provient du municipal) ou les réseaux publics de la santé, des services sociaux et de l'éducation, le pourcentage maximum du Pacte Brome-Missisquoi est 25 %.

- Le montant minimum d'une aide financière est 3 000 \$ par projet. Un même promoteur peut déposer plus d'un projet au Pacte Brome-Missisquoi; par contre la MRC ne peut octroyer à un même promoteur plus de 150 000 \$, et ce sur une période de 12 mois.
- La contribution maximale des sources gouvernementales (fédérale, provinciale et Pacte Brome-Missisquoi) ne peut dépasser 80 % du coût total du projet.

## **11. FORMULAIRE DE DEMANDE :**

---

Le formulaire de demande est maintenant abrégé. Il est important de bien synthétiser et vulgariser votre projet. Aucune description de projet en annexe ne sera acceptée.

Pour faciliter son utilisation, le formulaire est disponible en format Word. Il ne peut pas être modifié par l'utilisateur. Le contenu doit se limiter à deux pages légales. La modification du formulaire et le dépassement des deux pages allouées pourraient entraîner un refus automatique.

Pour le budget, seulement les revenus et dépenses en argent doivent faire partie du budget. Le bénévolat, les contributions de matériels, le prêt de locaux, et toutes autres formes de contribution non monétaire doivent être détaillés à la section : Implication du milieu.

Pour démontrer que le projet est en lien avec la planification stratégique, il faut simplement indiquer à quelle planification le projet répond (exemple : Plan stratégique de la MRC) et de rajouter le titre de l'orientation ou de l'action dans lequel le projet cadre (exemple : aménager les communautés pour répondre aux besoins actuels et futurs des citoyens).

## **12. MODALITÉS DE RÉCEPTION DES PROJETS ET ANALYSE DES DOSSIERS :**

---

Le formulaire de demande doit obligatoirement être envoyé par courriel à [tszymanski@mrcbm.qc.ca](mailto:tszymanski@mrcbm.qc.ca) avec la mention du fonds et le nom du pôle où le projet a lieu, ex : « Pacte Brome-Missisquoi- Cowansville ». **Il n'est plus nécessaire d'envoyer une version papier du formulaire.**

Si le montage financier inclut une contribution financière municipale, il vous faudra une résolution municipale, celle-ci peut être envoyée après la date de dépôt. Toute autre preuve de contribution confirmée doit être aussi envoyée. Le promoteur est responsable d'assurer le suivi en lien avec la résolution municipale. Il est responsable de s'assurer que la MRC reçoit ladite résolution.

Suite au dépôt des projets, l'admissibilité des projets est vérifiée. Les projets conformes sont transmis aux comités des pôles ou le cas échéant au comité régional. Ces comités émettent des recommandations au conseil des maires qui approuve les projets ainsi que le financement accordé.

### 13. DATE À RETENIR :

<b>LUNDI 7 NOVEMBRE 2022</b>	<b>DATE LIMITE POUR LE <u>DÉPÔT DES PROJETS</u></b>
<b>MARDI 20 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>ADOPTION DES PROJETS PAR LE CONSEIL DES MAIRES.</b>
<b>MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>AFFICHAGE DES PROJETS : L'ensemble des projets retenus sera affiché sur le site web de la MRC.</b>

### 14. MODALITÉ DE VERSEMENT ET PROTOCOLE D'ENTENTE :

Les projets approuvés par le conseil des maires feront l'objet d'un protocole d'entente signé entre la personne désignée de l'organisme et le directeur général de la MRC. Les subventions accordées seront octroyées soit en 2 ou 3 versements.

Subvention de 5 000 \$ et moins	Subvention de plus de 5 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> versement de 50 % : à la signature de l'entente;</li> <li>• 2<sup>e</sup> versement de 50 % : au dépôt du rapport et à l'acceptation de celui-ci par la MRC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> versement de 20 % : à la signature de l'entente;</li> <li>• 2<sup>e</sup> versement de 40 % : à la demande du promoteur et lorsque la ressource désignée de la MRC juge le projet suffisamment avancé;</li> <li>• 3<sup>e</sup> versement de 40 % : au dépôt du rapport et à l'acceptation de celui-ci par la MRC.</li> </ul>

La MRC se réserve le droit d'établir des conditions pour le financement ou de modifier les versements pour certains projets.

La MRC se réserve le droit d'exiger une visibilité en lien avec la stratégie d'attraction de nouvelles populations aux promoteurs qui recevront une subvention du Pacte Brome-Missisquoi.

## **15. DOCUMENTS À ENVOYER :**

---

### Obligatoire :

- Une copie des résolutions ou des lettres faisant état des implications matérielles et financières du promoteur et des partenaires confirmés du projet.
- Une copie des lettres patentes de l'organisme **seulement s'il s'agit d'une première demande.**

### Recommandé, mais facultatif :

- Les documents jugés pertinents par les promoteurs peuvent être présentés au comité d'évaluation, soit photos, plans, lettres d'appui, curriculum vitae, plan d'affaires, etc.

## **16. RENSEIGNEMENTS :**

---

Pour toute demande de renseignements supplémentaires ou pour de l'aide à structurer votre projet, veuillez communiquer avec Tania Szymanski, à [tszymanski@mrcbm.qc.ca](mailto:tszymanski@mrcbm.qc.ca) ou 450 266-4900, poste 281.



## **ANNEXE 1**

### **Plan d'action des pôles**

<b>Pôle de Sutton</b> (Abercorn, Sutton)	
LES ENJEUX IDENTIFIÉS	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'attraction de jeunes familles;</li><li>• L'accès au logement et à la propriété pour certaines populations;</li><li>• La rétention des populations (jeunes, personnes âgées, etc.);</li><li>• Le développement touristique 4 saisons;</li><li>• Le développement culturel;</li><li>• L'avenir du secteur commercial;</li><li>• L'attraction de nouvelles entreprises;</li><li>• L'avenir de l'agriculture, particulièrement la relève agricole;</li><li>• La préservation des paysages et du caractère rural.</li></ul>
PISTES D' ACTIONS RETENUES	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'Internet haute vitesse pour favoriser le développement économique;</li><li>• Favoriser le développement touristique 4 saisons et le développement des monts Sutton;</li><li>• Développer le centre du village d'Abercorn et faire rayonner la culture;</li><li>• Attirer des jeunes familles notamment par l'accès au logement et à la propriété abordables.</li></ul>
<b>Pôle de Bedford</b> (Canton de Bedford, Ville de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge Station)	
<b>NOUVEAU : Plan de relance économique du Pôle de Bedford</b> <a href="https://realisonsbm.com/">https://realisonsbm.com/</a>	
LES ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'attraction de nouvelles populations et la rétention de la population existante;</li><li>• Le maintien et le développement des entreprises industrielles;</li><li>• L'attraction de nouvelles entreprises et la création d'emplois;</li><li>• Le maintien des services (commerces, loisirs, institutionnels);</li><li>• La pérennité du rôle de l'agriculture et de la relève;</li><li>• La qualité de l'eau des plans d'eaux;</li><li>• La réalisation du projet Héritage;</li><li>• Le parachèvement de l'autoroute 35;</li><li>• Le développement d'une stratégie commune de développement.</li></ul>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser une synergie intermunicipale (organismes et municipalités);</li><li>• Favoriser le développement industriel (parcs industriels);</li></ul>

RETENUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur la Rivière aux Brochets;</li> <li>• Développer les activités de plein air et de loisirs;</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine.</li> </ul>
<b>Pôle de Lac-Brome</b> (Bolton-Ouest, Brome, Lac-Brome)	
LES ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attraction de population diversifiée, surtout de jeunes familles;</li> <li>• La capacité d'accueil de nouvelles populations (services);</li> <li>• La rétention des personnes âgées;</li> <li>• Le développement touristique (emplois);</li> <li>• L'attraction de nouvelles entreprises;</li> <li>• L'avenir de l'agriculture et de la relève;</li> <li>• Le maintien et le développement des entreprises industrielles;</li> <li>• La santé du lac.</li> </ul>
PISTES D'ACTION RETENUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un noyau commercial dynamique;</li> <li>• Favoriser le développement économique;</li> <li>• Développer le tourisme et faire valoriser le lac Brome;</li> <li>• Développer une stratégie d'attraction de jeunes familles.</li> </ul>
<b>Pôle de Cowansville</b> (Cowansville, Dunham, East Farnham, Frelighsburg)	
LES ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La rétention, l'expansion et l'attraction des entreprises;</li> <li>• La relève, le transfert et le positionnement stratégique des commerçants;</li> <li>• Le renouvellement de la population dans les cœurs villageois.</li> </ul>
<b>Pôle de Farnham</b> (Farnham, Sainte-Sabine)	
LES ENJEUX	<u>Secteur industriel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'occupation des bâtiments et des terrains du parc industriel de Farnham.</li> </ul> <u>Secteur commercial, touristique</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de relève pour la vente de commerces;</li> <li>• Concurrence au centre-ville de Farnham;</li> <li>• Exode des consommateurs vers d'autres centres urbains (ex. Saint-Jean-sur-Richelieu).</li> </ul> <u>Secteur socioculturel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité culturelle à Farnham à développer;</li> <li>• Occupation dynamique du noyau villageois à Sainte-Sabine.</li> </ul>

<b>Pôle de Bromont</b> (Bromont, Brigham)	
<b>LES ENJEUX</b>	<p><u>Secteur industriel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrimer le développement et l'expansion de l'aéroport;</li> <li>• Entente de service pour le développement de la zone industrielle de Brigham.</li> </ul> <p><u>Secteurs commercial et touristique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact de circulation du projet Halte Gourmande à Brigham (139);</li> <li>• Le rôle d'évaluation sur certains services dans la montagne et la taxation sur l'hébergement de type condotel.</li> </ul> <p><u>Secteur socioculturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation d'une nouvelle école à Brigham afin de mieux desservir les usagers et les familles;</li> <li>• L'utilisation de l'eau;</li> <li>• Le maintien du paysage par une meilleure définition de sa valeur;</li> <li>• L'accès à un logement abordable dans un contexte d'avenir.</li> </ul>
<b>PISTES D' ACTIONS RETENUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'attraction de nouvelles familles : politique familiale, développement domiciliaire, développement de l'internet haute vitesse, développement de services pour les familles (CPE, école) etc.</li> <li>• Favoriser le développement industriel : Attraction d'investissement, réaménagement d'espaces, aéroport de Bromont,</li> <li>• Assurer le maintien et le développement de services sociaux</li> </ul>

### **Les plans stratégiques et politiques concertés<sup>1</sup>**

#### **Planification stratégique et plan d'action de la MRC Brome-Missisquoi**

##### **Pôle de Sutton**

---

Abercorn : Communiquez avec la municipalité pour avoir une copie du plan stratégique

Sutton : [Politique culturelle](#)  
[Plan d'action en développement culturel](#)

---

<sup>1</sup> Il se peut que certains plans ne soient pas énumérés dans le présent document. La MRC estime que c'est la responsabilité du promoteur de s'informer auprès de ou des municipalités concernées pour valider si son projet répond à une planification municipale existante.

[Politique familles et ainés](#)  
[Plan stratégique](#)

## **Pôle de Bedford**

---

Pike River : [Planification stratégique](#)  
[Plan d'action](#)

Saint-Armand : [Plan stratégique de développement 2016-2019](#)  
[Politique culturelle](#)

Notre-Dame-de-Stanbridge : [Plan stratégique et mise à jour de la politique familiale](#)

Stanbridge East : Communiquez avec la municipalité pour avoir une copie du plan stratégique

## **Pôle de Lac-Brome**

---

Brome : Communiquez avec la municipalité pour avoir une copie du plan stratégique

Bolton-Ouest : Communiquez avec la municipalité

Lac-Brome : [Plan stratégique](#)  
[Politique culturelle](#)

## **Pôle de Cowansville**

---

Cowansville : [Plan de développement durable](#)  
[Politique culturelle](#)

East Farnham : [Plan stratégique](#)

Dunham : Pour obtenir une copie du plan stratégique ou de la politique culturelle, veuillez communiquer directement avec la ville.

Frelighsburg : Pour obtenir une copie du plan stratégique en développement durable, veuillez communiquer directement avec la ville.

## **Pôle de Farnham**

---

Farnham : [Planification stratégique](#)

## **Pôle de Bromont**

---

Brigham : [Plan stratégique](#)

Bromont : [Plan de développement durable-mise à jour](#)  
[Politique familiale et des aînés](#)

## **ANNEXE 2**

### **Municipalités en difficulté**

Les municipalités suivantes sont définies en difficulté :

- Ville de Bedford
- Municipalité de Stanbridge Station

Notons que l'indice de vitalité économique est calculé selon :

- L'écart de la population entre 2001-2022;
- Le pourcentage de nouveaux logements entre 2010-2022;
- L'évolution de la richesse foncière uniformisée (RFU) entre 2010-2022;
- L'effort fiscal de la municipalité.